



Bordeaux, le 28 juin 2019

INVITATION PRESSE

Fabienne BUCCIO

Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde

Jean-Luc GLEYZE

Président du Conseil départemental de la Gironde

ont le plaisir de vous convier à

LA SIGNATURE DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2019 - 2021

au Département de la Gironde
Hôtel du Département - 1er étage
Hémicycle Philippe Madrelle

Le 1er juillet 2019, à 16h15

La loi du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion, réorganise la gouvernance des politiques d'insertion à l'échelle départementale. Elle partage la responsabilité du RSA entre l'État et le Conseil départemental, affirmant explicitement la responsabilité de ce dernier dans la définition, la mise en œuvre et la coordination des politiques d'insertion. Elle invite, par ailleurs, les différents partenaires de l'action publique relative à l'emploi, l'action sociale et à la formation à coordonner leurs objectifs et leurs actions.

L'élaboration de ce Pacte Territorial d'Insertion s'inscrit dans une démarche partenariale et collaborative. Ce nouveau pacte s'appuie sur une démarche d'évaluation auprès des professionnels et des partenaires, auprès des usagers.

Les onze signataires - L'État, le Département de la Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine, Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), Agefiph, Inaé, Aliéna, l'Udccas, l'association régionale des Missions locales - s'engagent sur 33 actions d'insertion (accès au droit, accompagnement, mobilité, etc.).

Contacts Presse :

Sophie BILLA - Agathe NOUGUE Tél. : 05 56 90 60 18 - pref-communication@gironde.gouv.fr
Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, préfecture de la Gironde

Typhaine Cornacchiari : 05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44 - typhaine.cornacchiari@gironde.fr
Laurent Gazal : 05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - l.gazal@gironde.fr
Département de la Gironde
